



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL – GEF
PROGRAMME DE MICROFINANCEMENTS – GEF / SGP / PNUD MAURITANIE

**STRATEGIE NATIONALE
DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT
AU TITRE DE LA SEPTIEME PHASE OPERATIONNELLE (OP7)
SNP / PMF / OP7
2020 - 2024**



Août 2020

TABLE DES MATIERES

<i>Résumé</i>	3
1 - INTRODUCTION	4
2 - CONTEXTE RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS ET REALISATIONS	4
3 - PRIORITES NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATEGIQUE	4
3.1. Alignement avec les priorités nationales	4
3.2. Alignement, lacunes et opportunités	6
3.3. Visions et alignement stratégiques de l'OP7	6
4 - PAYSAGE TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATEGIQUES DE L'OP7 P	7
4.1. Octroi de subventions dans les paysages terrestres et marins prioritaires	7
4.1.1. Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires	7
4.1.2. Paysages terrestres et marins sélectionnés pour l'OP7	8
4.1.3. Initiatives stratégiques dans les paysages terrestres et marins	8
4.2. Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins	9
4.2.1. Plateforme de dialogue OSC - Gouvernement - secteur privé	9
4.2.2. Promotion de l'inclusion sociale	9
4.2.3. Gestion des connaissances	10
5 - PLAN DE COMMUNICATION	10
6 - PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES	11
6.1. Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu	11
6.2. Opportunités de cofinancement	12
7 - GRANT-MAKER+ ET OPPORTUNITES DE PARTENARIAT	13
8 - PLAN DE GESTION DES RISQUES	13
9 - PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION	14
9.1. Approches de suivi des progrès et projets	14
9.2. Cadre des résultats de la SNP	15
APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE	17
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	18

ANNEXES

Annexe A : Rapport sur la situation de référence et de caractérisation des paysages de la SNP/OP7

Annexe B : Rapport de Suivi et Evaluation de la SNP/OP7

Annexe C : Rapport sur les aspects genre de la SNP/OP7



Résumé exécutif

Le Programme mondial des Microfinancements (SGP) du Fonds mondial pour l'environnement (GEF) accorde des subventions à la société civile et aux organisations communautaires de base (OSC/OCB) dans les pays en développement pour leur permettre de relever les défis environnementaux mondiaux dans leurs milieux tout en visant les besoins en matière de développement durable profitables aux communautés vulnérables en milieu rural et leurs écosystèmes exposés. Le Programme de Micro financements ou GEF/SGP est appuyé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), mis en œuvre par le PNUD et exécuté par l'UNOPS.

Le programme opère par phase opérationnelle sur la base d'un plaidoyer stratégique de mobilisation de ressources mené en direction de partenaires potentiels désireux de développer en synergie avec le GEF/SGP des initiatives innovantes de développement durable, porteuses de valeurs ajoutées aux objectifs visés par les Conventions Rio-marqueurs. La stratégie qui en découle a eu à mobiliser par le passé à partir des fonds SGP un montant de 3.824.322 dollars US, des cofinancements en espèces de l'ordre de 3 617 915¹ dollars US et mis en œuvre 266 projets soit un minimum de 44 projets par phase opérationnelle ; autrement dit, un niveau de mobilisation de ressources acceptable. Une présentation plus détaillée sur le bilan se trouve dans l'annexe 2.

La phase opérationnelle 7 (OP7), en cours de formulation, est alignée à celle du GEF-mère qui reconduit pour la seconde fois l'approche paysage. Le comité de pilotage du GEF/SGP Mauritanie a reconduit pour cette phase OP7 trois des quatre paysages proposés pour l'OP6 auquel il a associé un nouveau paysage considéré riche en biodiversité d'espèces de crocodile en voie de disparition. Le rapport d'évaluation de la situation de référence de ces paysages présente en annexe 1 une caractérisation riche en données de base et apporte le témoignage de ses communautés sur leur appropriation du programme et leur volonté d'y collaborer.

En termes de ressources mobilisées, la septième phase opérationnelle compte sur un engagement formel de deux partenaires de l'AMCC2 de l'UE (Concordis International et Caritas Mauritanie) et le financement classique du GEF. L'ensemble totalise un montant de : **802 589 USD (Huit Cent Deux Mille Cinq Cent Quatre Vingt et Neuf USD)**. D'autres partenaires restent cependant enthousiastes pour adhérer à cette expérience sans que l'équipe ait pu finaliser un document signé comme pour les premiers. C'est là le résultat de l'effort du plaidoyer engagé.

Tableau 1 : Ressources financières attendues par le GEF/SGP au titre de l'OP7 (estimation USD)¹

Financement total du SGP de 2005 à ce jour	USD 10 203 729	
Fonds Classiques FEM de l'OP7	USD 500 000	61%
Fonds STAR FEM de l'OP7	USD ??	
Disponible des Fonds Classiques de l'OP6 et STAR du FEM 6 (cas échéant)	USD 17 485	2%
Autres fonds sécurisés : Consortium ONG AMCC2/UE : Concordis, Caritas,	USD 302 589	37%
Autres fonds (attendus/à mobiliser)	USD 820 074	

Si les montants projetés dès l'entame de la formulation de l'OP7 par l'équipe du SGP pour actualiser une vieille promesse des PFN/AME accordant au SGP 10% des fonds STAR et FPMA en 2012 avaient été mobilisés, ils auraient atteint plus de 80% d'un total qui aurait avoisiné 2,5 Million USD. A ce jour, les promesses de synergie avec les structures publiques ayant bénéficié des fonds STAR et des fonds FPMA n'ont pas été suivies de documents signés avec le SGP ; ces structures attendent une démarche officielle préalable de la part de la structure tutelle du GEF/SGP². Au même moment, la Délégation de l'Union Européenne en Mauritanie a, d'un

¹ Le Niveau des ressources du PMF OP7 est un total estimé de : (i) l'allocation de base de subvention GEF7 (révisée annuellement par le CPMT sur la base de la performance et des taux d'engagement démontré du CDN et du résultat de l'UNOPS) ; (ii) les autres sources de partage de coûts et cofinancement de parties tiers (Consortiums AMCC2, IGEF/FAO, GEF/UICN).

² Trois réunions ont été consacrées avec le management du PNUD par l'équipe de formulation en présence du Coordinateur du SGP pour appuyer le plaidoyer auprès du MEDD pour le rétablissement durable de la vieille promesse des 10% des financements GEF.



élan spontané, réorienté ses structures corporatives (Concordis International, Caritas Mauritanie et Consortium Grdr-Tenmiya) vers un second cycle de partenariat avec le GEF/SGP, après celui réussi de l'AMCC1. Ce partenariat, formalisé par des comptes-rendus signés entre le SGP et les deux premières institutions partenaires ont mobilisé un total de 302 589 USD, représentant 37% du total.

1. INTRODUCTION

Lancé en 1992, le Programme des microfinancements ou petites subventions (SGP) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM ou GEF), mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le compte du "Partenariat du FEM", est un programme corporatif du GEF qui finance des initiatives communautaires visant à résoudre les problèmes environnementaux mondiaux et de développement durable. Il est spécifiquement conçu pour générer une action locale en habilitant les organisations de la société civile (OSC et OCB) et les communautés pauvres et vulnérables, y compris les populations marginalisées et les femmes.

Le processus de préparation de la présente stratégie nationale de l'OP7 a été l'objet d'une série de rencontres avec les parties prenantes. Son objectif est de promouvoir et soutenir des initiatives communautaires novatrices, inclusives et percutantes et favoriser des partenariats multipartites au niveau local pour s'attaquer aux enjeux environnementaux mondiaux dans les paysages prioritaires et les paysages marins ; Au total 27 rencontres ont été tenues avec 8 parties prenantes réunissant 56 participants.

Tableau 2 : Rencontres avec les parties prenantes

Parties prenantes visitées	Nombre de rencontres	Nombre de participants
1. MEDD	5	5
2. PNUD	5	12
3. FAO	2	7
4. UE	1	9
5. UICN	3	3
6. Concordis International	4	8
7. Caritas Mauritanie	5	10
8. GRDR - Tenmiya	2	2

2. CONTEXTE RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS ET REALISATIONS

Le SGP reste l'un des mécanismes les plus marquants du GEF pour l'appui aux communautés. Il met en œuvre des initiatives locales dans le cadre de projets permettant d'atteindre des résultats qui impactent de façon positive l'environnement mondial et la résilience des populations bénéficiaires et leurs écosystèmes de son action, et prennent en compte l'aspect genre. La septième phase opérationnelle (OP7), en cours de formulation, intervient dans une étape charnière pour le GEF/SGP qui a bénéficié d'un appui important de l'Etat à travers les fonds STAR dans l'OP5 et un autre autant important de l'Union Européenne à travers l'AMCC1 dans l'OP6 (voir l'annexe 2), contre la phase en cours qui connaîtra pour la première fois une faible mobilisation des ressources.

La formulation de la stratégie a été l'occasion de consulter pour la première fois les données de l'intranet et d'apporter des correctifs significatifs sur les chiffres jusqu'ici utilisés dans les documents de stratégies passées qui comportaient des erreurs, probablement de lecture. Sur la base de ces correctifs, un bilan très positif de mobilisation de ressources a été dressé dans le rapport en annexe 2.

3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

3.1. Alignement avec les priorités nationales

Dans le tableau 3 qui suit figurent la liste des conventions clés et cadres nationaux de planification pertinents.



Tableau 3. Liste des conventions et plans ou programmes nationaux/régionaux prioritaires

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de ratification
Dialogues nationaux GEF-7	DN/GEF-7 prévus en 2020
Convention sur la diversité biologique (CDB)	Ratification: le 16/08/1996
Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB)	2014
Stratégie Nationale des Zones humides (SNZH)	2014
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)	2015
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Ratification: le 20/01/1994
Communications nationales à la CCNUCC (1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème})	2001, 2008, 2014, 2019
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) de la CCNUCC	SOMELEC ?
Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) de la CCNUCC	Décembre 2004
Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'Accord de Paris	17 Février 2017
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)	Ratification: le 07/08/1996
Programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification CCNUCC (PAN/LCD)	Novembre 2006
Convention de Stockholm (CS) sur les polluants organiques persistants (POP)	le 22/07/2005
Plan national de mise en œuvre (PNMO) de la CS	20/10/2007
Convention de Minamata (CM) sur le mercure	Ratifiée : 18/08/2015
Convention-cadre des Nations Unies sur les CC - UNFCCC	Ratification: le 20/01/1994
Convention sur la Diversité Biologique – CBD	Ratification: le 16/08/1996
Convention des Nations Unies contre la Désertification – UNCCD	Ratification: le 07/08/1996
Convention de Ramsar sur la conservation/utilisation durable des zones humides	Accédée : 22/02/1983
Convention sur la conservation des espèces migratrices – CMS	01/07/1998
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	Ratification: le 22/07/2005
Convention Internationale sur le Commerce des Espèces menacées d'extinction – CITES	Ratification: 13/03/1998
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination	Accédée : le 24/11/1992
Convention de Rotterdam, sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas des certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international	Ratification: le 22/07/2005
Convention d'Abidjan sur la Protection et de Développement du Milieu Marin et Côtier de la Région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre	Signée 23/03/81 Ratification: Nov. 2010
Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique	Non ratifiée
La Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone	Accédée : le 26/05/1994
La Convention de Minamata pour prévenir les empoisonnements au mercure	Ratification: 18/08/2015
Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les CC	20/10/2005
Le Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone Amendement de Copenhague :	Ratification: 16/03/1994
Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, relatif à la Convention sur la diversité biologique	Accédé: le 20/10/2005
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (ABS)	2014
Accord sur les Oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie (AEWA)	2012
Les fonds STAR et autres financements accordés par les mécanismes financiers de la CCNUCC : FPMA, FA, FCCF, GCF, Activités Habilitantes GEF, etc.	Cycles réguliers
Convention on the Cooperation of the Protection and the Valuation of the Marine Environment and Coastal Zones of West and Central Africa	1981
African Convention on the Conservation of Nature and Natural Resources	1968
Plan d'Action National d'adaptation au changement climatique – PANA	Décembre 2004
Stratégie et Plan d'Action de gestion de la Diversité Biologique (NBSAP)	1999
Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD)	AOUT 2017
Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030	Juillet 2016
Evaluation des besoins en technologies climatiques – EBT2	Juin 2018
Programme-pays au GCF	Avril 2020



3.2. Alignement, Lacunes ou opportunités perdues

Il faut tout d'abord constater que le GEF/SGP n'a pas pour vocation de s'attaquer directement à l'ensemble des thèmes listés au tableau 1 ci-dessus ; il n'a pas cette ambition ni le mandat. Néanmoins, il aura l'ambition :

Au titre de l'alignement. Il participe aux objectifs de la plupart des thèmes même si c'est à une échelle beaucoup très modeste ; et à ce titre il est aligné en tant qu'organe du GEF à l'ensemble des accords, programmes, plans.

Au titre des lacunes. Il n'y a pas de lacunes proprement dites constatées pour l'OP7 dans ce tableau mais des opportunités perdues. Parmi celles-ci la mobilisation des 10 % des fonds FEM/STAR et des projets financés par le FEM (FPMA et SCCF) jadis accordée par le MEDD (OP5) pour soutenir le plaidoyer du SGP et son petit budget agissant en levier aux autres fonds du FEM a manqué le rendez-vous du renouvellement. De même, la mise à disposition de la FAO des fonds STAR 6 du pays par le MEDD, ôtant de fait au pays et ses institutions, y compris le SGP, la capacité de s'approprier l'exécution de ce portefeuille de huit millions de dollars a constitué un grand manque à gagner au réseau d'ONG et OCB qui comptaient beaucoup sur cette source de financement pour son renforcement des capacités, via le SGP. Néanmoins, la Représentation dans le pays offre une main tendue.

Par ailleurs, le SGP, à l'image des processus engagés dans le pays, peine à s'inscrire dans les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) en particulier. Il s'investit par contre amplement dans les énergies renouvelables pour l'irrigation et au système d'exhaure ou de pompage d'eau mais aussi à l'énergie propre pour apporter l'éclairage et de l'énergie en milieu rural aux communautés vulnérables. Parmi les problèmes environnementaux d'actualité dans le pays figure le mercure et les pesticides de la famille des POPs. Le mercure, à titre d'exemple est introduit à grande échelle dans les régions minières du pays, et ce dans l'extraction de l'or. Les moyens et dispositifs juridiques pour son usage sont encore mal maîtrisés. Et les opérateurs ou communautés qui s'y investissent sont généralement bien nantis. D'autres pesticides, de la famille des POPs, font leur apparition dans la vallée dans la lutte contre les mauvaises herbes en milieu irrigué. Mais là encore le SGP prend ses gardes et distances contre l'emploi de ses moyens dans des domaines à haut risque et peu maîtrisés ; il doit être cependant prédisposé à accompagner et appuyer tout opérateur agricole favorable à l'agroécologie (sans pesticide) et à une sensibilisation des communautés de la vallée agricole dans la consommation des produits maraichers non traités au pesticide et aux précautions à prendre pour ceux qui utilisent ce produit dans la lutte contre les plantes adventices en milieu rizicole.

3.3. Visions et alignement stratégiques de l'OP7

La vision 2020 du GEF est d'être un champion de l'environnement mondial, en s'appuyant sur son rôle de mécanisme financier de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, soutenant des changements transformateurs et obtenant des effets positifs pour l'environnement mondial à grande échelle.

La vision du MEDD dans sa contribution à la SCAPP se propose de : "Renforcer structurellement et de manière durable la résilience des systèmes naturels et moyens de subsistance des populations à laquelle contribuera le SGP tout en soutenant une politique d'investissements des activités à faible émission de carbone, porteuse de croissance économique pro-pauvre et contribuant à l'atteinte de 10 des 17 ODD".

La vision pour 2022 du SGP est de consolider son titre de champion de la mise en échelle et testeur des bonnes pratiques environnementales qui se définit comme une combinaison de trois offres communautaires :

1. Développement et mise en œuvre de solutions environnementales locales (produits et services) ;
2. Changement de comportement communautaire : connaissances, attitudes, pratiques ;
3. Construction, exploitation et valorisation de l'effort des groupes communautaires, en particulier les femmes et les jeunes.



Le but de l'OP7 du GEF/SGP demeure : Soutenir efficacement la sauvegarde de l'environnement mondial grâce à des solutions communautaires locales qui se complètent et apportent de la valeur ajoutée à l'objectif mondial.

Les initiatives stratégiques de la Stratégie nationale de l'OP7. Les initiatives prioritaires proposées pour chacun des paysages figurent dans le Tableau 4 ci-après et le Tableau 8 en page 15 portant Cadre des résultats de la Stratégie nationale de l'OP7 et dans le tableau 4 portant Cadre des résultats du Rapport de Suivi et Evaluation en annexe 2. Ces initiatives ont été choisies dans chaque paysage par le SGP et ses partenaires au cours des conclaves avec la facilitation de l'équipe de formulation de la SNP/OP7.

Ces initiatives seront mises en synergie avec les projets GEF et PNUD qui opèrent dans les mêmes paysages ou en zones hors paysages. Comme priorités stratégiques, le PMF contribuera à l'atteinte des ODD 1, 2 et 3. De même, il opérera en synergie avec : (i) le Descriptif de Programme Pays (DPP) du PNUD par l'Effet 3 de la Priorité stratégique 1 « Croissance inclusive » où les institutions, la société civile et les communautés contribuent à une gestion durable des ressources naturelles, pour anticiper et faire face aux crises et aux effets du changement climatique ; (ii) Identification précoce des domaines potentiels d'adoption plus large des travaux du SGP dans le portefeuille du PNUD par le biais de la mise à l'échelle, de la réplication, de l'intégration des gains du SGP et des initiatives d'influence politique ; (iii) Un alignement plus approfondi des résultats et une sensibilisation aux priorités du bureau pays du PNUD pour soutenir l'impact intégré sur le terrain ; (iv) le partage bidirectionnel des leçons et des expériences.

Afin de traduire sa vision 2022 dans les faits, le GEF/SGP compte tenu des moyens limités mobilisés pour l'OP7 poursuivra seulement cinq des huit axes stratégiques (1, 2, 3, 6 et 7) classées par ordre prioritaire des résultats attendus dans le tableau 4 ci-après. Ainsi seront déflatées les priorités 4, 5 et 8 pour les raisons évoquées.

Tableau 4 : Les initiatives stratégiques prioritaires de la Stratégie de l'OP7 du GEF/SGP Mauritanie

Ordre	Initiatives Stratégiques du SGP mondial	Résultats attendus
1	Initiative stratégique 1	Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées renforcée
2	Initiative stratégique 2	Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire renforcées
3	Initiatives Stratégique 3	Co-avantages de l'accès aux sources d'énergie à faible émission de carbone améliorés
4	Initiative stratégique 6	Plateformes de dialogue sur les politiques et la planification OSC-gouvernement - secteur privé promues
5	Initiative Stratégique 7	L'inclusion sociale renforcée

A ces axes stratégiques seront associées les activités classiques de renforcement des capacités du SGP mais aussi celles de ses partenaires dans l'OP7.

4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP7

4.1. Octroi de subventions dans les paysages terrestres et marins prioritaires³

4.1.1. Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

Le processus de sélection des paysages terrestres et marins a privilégié ceux-là qui avaient été ciblé depuis l'OP6 et qui n'ont pas connu une intervention du fait de l'implication du GEF/SGP dans la mise en œuvre de l'AMCC1. Le Comité National de Pilotage a avalisé cet argument reconnaissant ainsi la pertinence de ces paysages du point de vue écologique, environnemental et socioéconomique pour les communautés vivant au voisinage. Déjà proposé l'OP6 ces paysages comme cela se vérifie dans le tableau ci-après qui en dresse les

³ Consulter les divers documents d'orientation sur la sélection et l'évaluation des paysages terrestres et marins.

caractérisations dans l'exercice de sélection. La sélection a été confortée par les résultats d'une consultation des parties prenantes opérant dans les régions avoisinantes.

La procédure a tout d'abord procédé à une identification préalable et arbitraire des régions à forte concentration humaine, ou à fort potentiel économique, ou cynégétique ou pastoral où l'espace vital recèle pour les communautés avoisinantes des centres d'intérêts économiques et environnementales. Cette procédure a permis de dresser la liste suivante de dix paysages éligibles :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1 - RBT & Bas Delta | 2 - Vallée Fertile du Fleuve Sénégal |
| 3 - Djeidiouguel de transition Oualo-diéri | 4 - Réserve Ecologique d'EL ATHF |
| 5 - Zone Pluviale Diéri | 6 - Zone Humide Habitat Naturel |
| 7 - Région des oasis | 8 - Réserves pastorales |
| 9 - Forêts classées | 10 - Zones de bas-Convergence |

Les critères utilisés pour la sélection des paysages terrestres et marins sur lesquels portera l'essentiel des subventions de l'OP7, ont été choisis sur la base d'une liste des critères proposés par le CPMT comme outils et appliqués aux caractéristiques économiques, environnementales et autres. Ainsi, il est indiqué ci-après le résultat de la sélection opérée par l'équipe et validée par le CNP où face à chaque critère (à caractère environnement mondial, socioéconomique ou de renforcement des capacités ou autre) correspond le paysage qui dispose du plus grand avantage comparatif. Les paysages sélectionnés sont : EL ATHF, Zone transition Oualo-diéri, la Réserve de biosphère du bas-delta et le Refuge de la biodiversité des milieux rupicoles.

Tableau 5 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS CIBLES

<input checked="" type="checkbox"/> CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES MONDIALES	PAYSAGES
<input checked="" type="checkbox"/> Présence d'écosystèmes importants reconnus à l'échelle mondiale et/ou nationale	EL ATHF
<input checked="" type="checkbox"/> Présence d'espèces menacées à l'échelle mondiale et/ou nationale :	Refuge de la biodiversité des milieux rupicoles
<input checked="" type="checkbox"/> Zones où l'intégrité de l'écosystème est de plus en plus menacée :	EL ATHF
<input checked="" type="checkbox"/> Présence de terres dégradées prioritaires au niveau mondial et/ou national :	Zone transition Oualo-diéri
<input checked="" type="checkbox"/> Zones exposées à la vulnérabilité au changement climatique :	Zone transition Oualo-diéri
<input checked="" type="checkbox"/> Zones couvertes par les Plans d'Action Stratégiques (PAS) pour les eaux internationales, grands écosystèmes marins et bassins hydrographiques :	Réserve de biosphère
<input checked="" type="checkbox"/> Zones reconnues comme importantes/prioritaires par le biais de processus et d'institutions internationales et nationales (site du patrimoine mondial de l'UNESCO) :	EL ATHF
<input checked="" type="checkbox"/> Points chauds de dégradation des terres (DT), points chauds de déforestation :	EL ATHF
<input checked="" type="checkbox"/> CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES	
<input checked="" type="checkbox"/> Zones du pays à indice de pauvreté élevé/faible développement humain	Zone transition Oualo-diéri
<input checked="" type="checkbox"/> Présence de peuples autochtones/groupes ethniques minoritaires	Triangle Espoir (hors paysage).
Les autres critères classés sous les thèmes ci-après à caractère transversal bénéficieront tant les parties prenantes de tous les paysages que le GEF/SGP lui-même :	EL ATHF
<input checked="" type="checkbox"/> CAPACITES DES PARTIES PRENANTES	Refuge de la biodiversité des milieux rupicoles
<input checked="" type="checkbox"/> Considérations supplémentaires : potentiel à long terme pour le rôle du PMF	Zone transition Oualo-diéri
<input checked="" type="checkbox"/> Considérations logistiques (exemple : accessibilité géographique, problèmes de sécurité, infrastructure)	Réserve de biosphère

4.1.2. Paysages terrestres et marins sélectionnés pour l'OP7

Ces quatre paysages ainsi sélectionnés sont illustrés en couleur dans la carte géoréférencée en page 9 et dans l'annexe 1. Trois de ces paysages sont localisés le long de la Vallée et le quatrième dans la zone sahélienne.

4.2. Octroi des subventions hors des paysages terrestres et marins prioritaires

L'importance de l'approche paysage dans la stratégie de l'OP7 encourage l'allocation de 70 % des financements propres du SGP pour ces écosystèmes pour ainsi éviter "le saupoudrage de ses ressources".

Les autres 30% seront alloués en zone hors-paysages où l’empreinte environnementale est significative.

Les zones de convergence définies sur la base de la triangulation des analyses issues de la Nouvelle Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 du pays, de la Carte de pauvreté multi-dimensionnelle de 2018 ainsi que des évaluations effectuées par les agences des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions, ont fait figurer d’autres paysages, notamment la Wilaya du Hodh Ech-Chargui et celle du Guidimaka.

Les initiatives proposées par le GEF mondial sont ici retenues comme composantes de l’OP7 et les activités proposées par les communautés bénéficiaires lors du diagnostic sur la situation de référence sont alignées et ventilées selon les quatre axes Rio-marqueurs du GEF. Dans les

tableaux des annexes 1 et 2 sont ventilées par année les activités et les indicateurs en nombre et superficies ; le nombre de bénéficiaires et où figurent les noms des partenaires en synergie répertoriés par paysage. De même, l’annexe 1 donne les informations spécifiques qui expliquent ce que la SNP fera dans les paysages sur l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes en même temps qu’elle fait une brève analyse sur le genre et la situation des femmes / hommes dans ces paysages, notamment en ce qui a trait à leur accès aux ressources naturelles, les impacts de dégradation de l’environnement auxquels ils sont confrontés et les capacités qu’ils ont chacun pour y faire face. Les annexes 2 et 3, à leur tour, prévoient de soutenir certains des points d’entrée identifiés replaçant la femme en tant que bénéficiaire spécifique.

4.2.1. Plateforme de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé

La mise en œuvre de l’OP7 sera soutenue par un cadre de concertation ou plateforme de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé qui sera mis en place dans chaque Wilaya dès le démarrage des opérations. Les dialogues devraient aider à promouvoir le rôle des OSC, à créer un « pont » pour relier la base aux décideurs politiques nationaux/locaux afin d’influencer les politiques et les programmes, à faciliter l’adoption de bonnes pratiques et à améliorer les communications comme à titre d’exemple :

- Les exemples thématiques possibles pouvant inclure la préparation conjointe des OSC et des gouvernements aux COP ; les laboratoires nationaux des ODD des NU pour les Accélération de l’action nationale ; les coalitions chimiques locales et mondiales ;
- Les réseaux d’organisations des leaders et producteurs agroécologiques ; les Associations de gestion locale communautaire des ressources naturelles : AGLC, ADC, etc.

Ainsi le programme pays du GEF/SGP continuera de s’inspirer de l’expérience acquise et des enseignements tirés pour informer et influencer les politiques dans le cadre de son rôle en tant que « Grant-maker+ » de l’OP7 aux niveaux local, régional et national (c’est-à-dire identifier les processus politiques clés, y compris les mises à jour du SPANB, PANA, etc. auxquelles le GEF/SGP peut être associé, y compris la référence aux réseaux pertinents).

4.2.2. Promouvoir l’inclusion sociale, l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes

La SNP de l’OP7 soutiendra : (i) La promotion de l’autonomisation des femmes et l’égalité des sexes ; (ii) L’inclusion des communautés marginalisées, notamment par la reconnaissance des droits aux communautés autochtones visées par le programme TAAHOUDATY de l’Etat, et des zones et territoires conservés par les

Fig. 1. Carte de localisation des paysages terrestres

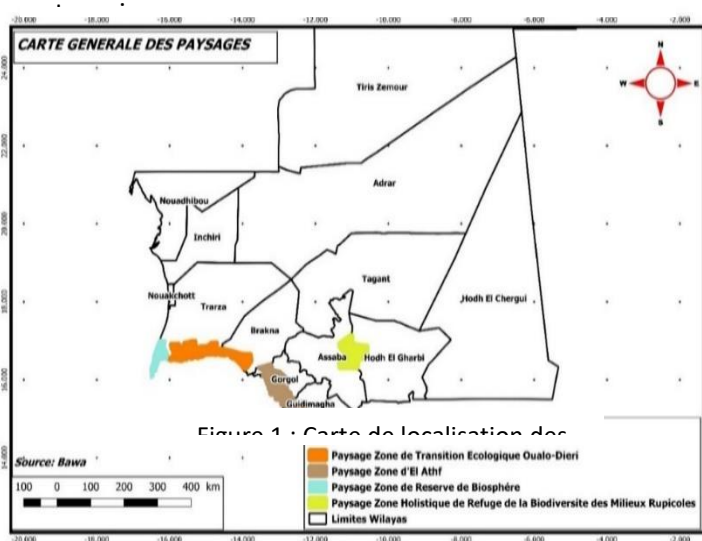


Figure 1 : Carte de localisation des



communautés locales, des bourses de propriété intellectuelle et d'autres moyens) ;⁴ (iii) L'autonomisation des jeunes ; et (iv) La participation des personnes handicapées aux programmes et projets nationaux.

De même, le programme pays qui dispose, parmi ses membres du CNP, de points focaux des organes et institutions clés du pays (Public, Privé, Société civile, Milieu universitaire, Jeunes, Femmes) favorisera le développement de projets pertinents originaux et ciblés. Les statistiques démographiques du pays placent les femmes supérieures en nombre ; et, à ce titre, elles seront privilégiées dans l'allocation des ressources mobilisées et donc dans les projets à caractère féminin dans les paysages terrestres et marins sélectionnés et les activités spécifiques que le programme de pays entreprendra pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris le pourcentage cible des projets dirigés ou axés sur l'autonomisation des femmes. Voir plus d'argumentaire le Rapport en annexe 3 au document principal.

4.2.3. Gestion des connaissances

Le GEF/SGP a largement contribué au renforcement des capacités des ONG/OCB en matière de gouvernance environnementale. Dans ce cadre, le programme a dans son actif encadré plusieurs projets (voir à ce sujet le rapport de suivi et évaluation en annexe 2) et soutenu l'organisation de plusieurs ateliers de partage d'expérience entre les OSC sur des thématiques aussi importantes que les ressources hydriques, l'efficacité énergétique, les changements climatiques, la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le littoral et les zones humides. Il a capitalisé sur ses acquis en organisant des plateformes de dialogue « OSC-gouvernement » pour assurer leur durabilité et une stratégie de sortie à travers des activités très diversifiées.

L'expérience vécue avec l'alliance Mondiale pour le changement climatique (AMCC1) appuyée par l'UE a été en termes de gestion des connaissances une réussite capitale. La sélection des Communes sur base d'une carte de vulnérabilité où les indicateurs de perte de résilience et degré d'exposition aux aléas du climat ont été les seuls déterminants pour la sélection et classification des zones d'intervention, loin de toute péjoration et/ou arbitraire. Cette alliance, partenaire du GEF/SGP a financé plus d'une quarantaine de microprojets dans les deux Wilayas du Brakna et Assaba. L'expérience vécue dans l'AMCC1 a fait du GEF/SGP un opérateur efficient et permet un support généreux aux ONG/OCB. Il a muri en méthode de supervision et en capitalisation des connaissances mais aussi et surtout en savoir-faire pour justifier la non-prise en compte de cet axe dans l'OP7.

Ainsi, le GEF/SGP grâce à ses capacités de know-how est désormais préparé à :

- Procéder à l'articulation régulière de ses interventions avec les initiatives des autres partenaires intervenant dans les mêmes paysages pour faciliter l'intégration et dissémination des bonnes pratiques ;
- Produire et diffuser des rapports d'évaluation illustrés de bonnes pratiques, d'impacts chiffrés et de leçons apprises auprès des départements ministériels partenaires et de la société civile ;
- Diffuser et de manière régulière des études de cas et des rapports capitalisant les expériences de terrain ;
- Participer à tout événement compétitif sur les bonnes pratiques et leçons mises en échelle.

Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, d'adaptation au changement climatique, plusieurs projets (RIMRAP, PARSACC, etc.) ont initié des expériences participatives avec la population. La présente stratégie s'inspirera de ces expériences pour consolider son savoir-faire en matière de gestion des connaissances. Aussi, Le GEF/SGP identifiera à travers son réseau de partenaires nationaux et internationaux

⁴ Les objectifs d'Aichi de la CBD 2020, qui resteront actifs jusqu'à mi-parcours de l'OP7 (31 décembre 2020), visent à étendre la couverture mondiale des aires protégées et conservées de 12% à 17% d'ici 2020 (y compris par « d'autres mesures de conservation efficaces par zone » comme les ICCA). Un « New Deal for Nature » mondial devrait être approuvé par les États parties lors de la COP15 de la CDB qui se tiendra à Kunming, Chine, en octobre 2020.



des technologies et bonnes pratiques développées dans d'autres régions du pays et du monde ; et facilitera la dissémination de ces outils à travers son site web (Intranet) et d'autres canaux de communication.

5. PLAN DE COMMUNICATION

Le plan de communication mettra l'accent sur la documentation du SGP mondial et les messages clés du SGP et son public cible.

5.1. Documentation, études de cas et initiatives d'intérêt : Ceux-ci comprennent :

- Rapports d'évaluation des phases opérationnelles à partager avec le MEDD et à travers lui au Gouvernement en guise de bilan des exercices entrepris et leurs impacts sur l'environnement mondial et des retombées pour les bénéficiaires. Il faut noter au passage que l'absence de ce rapport-bilan a toujours constitué le principal frein à l'implication du MEDD aux manifestations du SGP et son compagnonnage ;
- Brochures sur l'approche paysage à distribuer lors des campagnes de sensibilisation et des ateliers de formation dans l'objectif de renforcement des capacités des OSC.
- Référentiels techniques sur les bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles par les OSC;
- L'animation d'émissions des radios locales rurales au profit des communautés cibles sur APACs et AGLC, et son importance pour la conservation de la biodiversité et le développement durable ;
- Mise en ligne des acquis du GEF/SGP sur le site Web du PNUD et MEDD pour le rendre accessible aux différents usagers ;
- L'INTRANET en tant que base de données informatisées est un moyen de partage et de diffusion des informations entre les différents acteurs ;
- Diversification des journées portes ouvertes, visites d'échange d'expérience, réunions de partage comme espaces de discussions et de dialogue et d'échange inclusifs d'informations.
- Recours à l'utilisation du système d'information géographique (SIG) comme outil d'analyse et de partage des informations (y compris par la cartographie) sur l'environnement.

5.2. Messages clés du SGP :

- SGP est un incubateur mondial d'idées et de solutions innovantes développées par des organisations de la société civile pour atteindre les ODD et les avantages environnementaux mondiaux.
- SGP est une plate-forme d'inclusion sociale qui a 25 ans d'expérience de travail pour autonomiser et améliorer les compétences des femmes, des peuples autochtones, des jeunes et des personnes handicapées.
- La SNP est un mécanisme unique pour faire entendre les voix et les connaissances de la société civile sur les plateformes nationales et internationales.

5.3. Public cible et canaux d'accès :

Il s'agit du public en interface avec la nature, les usagers des ressources naturelles, les dépositaires ou mandataires des droits sur l'environnement physique, etc. Et les canaux d'accès à ce public cible du SGP sont variés ; ces derniers se définissent et s'accommodent aux modes et standing de vie, à la culture ou style organisationnel. Ils vont des communications orales par les voix traditionnelles autorisées ; aux portes-à-portes ; aux réunions des dignitaires communautaires ; aux formes plus évoluées ou élaborées d'ateliers, séminaires, conférences, journées portes ouvertes ; courrier électronique ; médias sociaux ; journaux ; émissions radio et télévisuelles ; etc.

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT

Le plan de mobilisation des ressources et de partenariat du programme OP7 visant à renforcer l'impact et la durabilité des rôles d'octroi de subventions et de Grant-maker+ du GEF/SGP s'appuie sur un plaidoyer de promotion de l'approche "paysage" mené par l'équipe de formulation et dont l'objectif vise la promotion d'un



partenariat soutenu par un cofinancement d'activités de résilience destinées à des communautés vulnérables. Ce plan a privilégié l'Union Européenne et ses ONG partenaires de l'AMCC2 et en second lieu sur les Points Focaux Nationaux des AME ; en troisième lieu chez les autres opérateurs.

Partant du principe que l'objectif de la stratégie de l'OP7 est, la promotion de l'approche "paysage" en vue d'améliorer la reconnaissance, le soutien, et l'efficacité globale de la conservation de la biodiversité, des moyens de subsistance durables et la résilience au changement climatique des territoires et régions conservés par des communautés marginalisées et locales (APAC), l'accent a été mis sur l'amélioration des capacités de toutes les parties engagées, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs de la stratégie, ceux d'Aichi 11, 14 et 18 de la Stratégie globale de la biodiversité 2020. Plusieurs réunions, entretiens et conclaves de concertation ont été organisés avec les acteurs clé au niveau central dont ceux du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, des partenaires techniques et financiers (PNUD, FAO, UICN, UE, etc.), et les partenaires de l'AMCC2 : Concordis International, Caritas International, Consortium Grdr/Tenmiya.

Les sites hors paysages, bénéficiant de 30 % des ressources mobilisées par le Programme, feront preuve de projets novateurs, inclusifs et ambitieux visant des communautés marginalisées où sera promue la gestion des connaissances.

6.1. Cofinancement en espèces et en nature garanti et potentiel

Un cofinancement en espèces et en nature garanti/prévu par les institutions partenaires de l'AMCC2 : Concordis International et Caritas Mauritanie avec qui des engagements ont été pris sur base de comptes – rendus signés en guise de promesses formelles et des budgets chiffrés. Ces engagements ont été pris sur la base d'une identification des paysages en partage et d'une liste d'activités à entreprendre en synergie. Le budget espèces a totalisé 802 589 USD dont 500 000 provenant des ressources classiques du GEF/SGP et 302 589 USD des partenaires (voir Tableau 6 ci-après).

Partenaires du GEF/SGP	Contributions Partenaires (en USD)	Contribution GEF/SGP (en USD)	Total partiel/ Partenaire (en USD)	Paysages
CONCORDIS	133 589,00	100 000,00	233 589,00	Continental
CARITAS	169 000,00	100 000,00	269 000,00	Continental
FAO / ANGMV/FPMA	45 000,00	75 000,00	120 000,00	Continental
FAO / ANGMV/STAR/DPN	60 000,00	150 000,00		Hors paysage
UICN / ANGMV	45 000,00			
UICN / RBT	50 000,00	75 000,00	125 000,00	Marin/Côtier
TOTAUX en USD	302 589,00	500 000,00		
	Confirmé : 802 589,00		Potentiel additionnel	: 200 000,00

Tableau 6 : Financement mobilisé ou attendu par opérateur partenaire.

Le tableau 6 ci-dessus recèle les informations suivantes :

- Le financement confirmé a surtout concerné le paysage Transition écologique Oualo-diéri où Concordis et Caritas ont concentré leurs activités. Avec le SGP un montant total de 233 589 USD a été conclu entre Concordis et SGP ; ce même paysage a donné lieu à un partenariat de 269 000,00 USD entre Caritas et SGP
- La FAO, quant à elle, s'est intéressée surtout au Paysage d'EL ATHF où ses activités compléteront celles envisagées par le SGP pour un financement estimé à 120 000 USD. Le financement de la FAO est en partie STAR et en partie FPMA. Pour le moment ce cofinancement est considéré seulement comme potentiel en raison de l'absence d'un accord formel de la part du partenaire public bénéficiaire ;
- L'UICN qui est bénéficiaire d'un financement du GEF 6 est favorable pour un partenariat en synergie dans la partie Mauritanienne de la RBT. Même si une prédisposition a été ressentie par le Responsable national



de l'institution, il faut noter qu'il s'agit là de fonds publics et dans un projet transfrontalier dont les décisions sont subordonnées à une décision collégiale des deux Etats (Sénégal et Mauritanie) mais également d'un accord formel de la part de l'autre partenaire public bénéficiaire.

- Quant au quatrième paysage holistique de refuge de la biodiversité, la FAO est intéressée à appuyer la conservation de la biodiversité sur fonds FPMA avec l'Agence nationale de la Grande Muraille Verte ou fonds STAR avec la Direction de la Protection de la Nature. Le caractère public des fonds en question requiert un accord formel de l'autre partenaire public bénéficiaire.
- Un montant de 150 000 USD représentant 30% des fonds classiques du SGP sont proposés pour un partenariat avec la FAO ou l'UICN, respectivement pour l'un des paysages du Triangle de l'Espoir ou Tracé de la Grand Muraille Verte au Brakna de la FAO et le projet sur les zones humides de l'UICN.

6.2. Opportunités de cofinancement

Les activités et approches concrètes permettant un cofinancement de la part des ressources du GEF et d'autres sources (donateurs multilatéraux/bilatéraux, fondations, ONG internationales, etc.) sont :

- Pour mettre en œuvre les initiatives stratégiques de la SNP/OP7 et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies pour 2030 ;
- Méthode de recouvrement des coûts pour cofinancer une partie des coûts non liés aux subventions du programme de pays du GEF/SGP (par exemple, ressources du PNUD, institutions hôtes nationales, contributions gouvernementales, donateurs bilatéraux) ;
- Possibilités pour le GEF/SGP de servir de mécanisme d'exécution d'autres projets et programmes ;
- Financement potentiel du secteur privé (par exemple, en appui aux entreprises durables prospères pour la reproduction à plus grande échelle).

Une main-tendue a été exprimée au nom du GEF/SGP par l'équipe de formulation de l'OP7 à chaque occasion offerte ; le résultat de ce plaidoyer reste par conséquent ouvert et potentiel pour les détenteurs des fonds GEF.

7. Grant-maker+ et opportunités de partenariat

L'équipe du GEF/SGP avait dans sa liste des structures à consulter le GTEDD où se rencontrent tous les mois les PTF du secteur de l'environnement et développement durable pour intéresser un ou plusieurs à une opportunité d'aide aux communautés et OSC à travers des facilités de financement.

Même si ces fonds ne vont pas directement au GEF/SGP, l'aide peut être considérée comme faisant partie de la mobilisation des ressources, car les parties prenantes au GEF/SGP bénéficient d'un flux accru de ressources grâce à son soutien. Plusieurs initiatives s'inscrivent dans ce type d'approches concrètes offrant des possibilités d'appui. Hélas, le groupe ne s'est pas réuni durant la période de formulation de la SNP/OP7.

8. PLAN DE GESTION DES RISQUES

Les principaux risques identifiés en colonne 1 du Tableau 7, pouvant entraver la mise en œuvre du PMF dans les paysages, sont listés dans la première colonne et les mesures d'atténuation dans la troisième colonne. Tandis que l'intensité du risque est mesurée dans la deuxième colonne de faible (F) à élevé (E) avec une moyenne qualifiée de modérée (M) ; une dernière colonne a été ajoutée pour estimer la probabilité d'occurrence ou des adeptes des risques identifiés (%).

Tableau 7 : Description des risques identifiés ou perceptibles dans l'OP7

Décrire les risques identifiés	Degré du risque	Mesure d'atténuation des risques prévue	Probabilité d'occurrence (en %)
La non adhésion au concept de paysage peut soulever une non adhésion au projet par des	F	L'aide catalytique offerte par le SGP aux OSC/OCB candidates pour répliquer des exemples d'ICCA dans les paysages facilitera	5

communautés n'ayant pas en partage le même écosystème		une meilleure compréhension et avantage du concept à travers un plaidoyer et une base des données illustrant le concept	
Risques liés à la recrudescence des conflits à cause de la réduction ou la pression sur les ressources naturelles entre les différents groupes d'usagers liées à l'occupation de l'espace et aux usages de ces ressources	M	Le mécanisme réactif de réconciliation mis en place par Concordis sera activé par SGP pour renforcer la communication, la cohésion, la confiance et trouver des manières nouvelles de travailler ensemble. A ce sujet, le SGP agira en amont comme Concordis, en améliorant la communication, en renforçant notamment l'écoute, la confiance, la cohésion, en évitant les clans et les préjugés tout en instaurant un véritable esprit d'équipe et des manières nouvelles de travailler ensemble.	20
Risques liés aux changements climatiques (aléas et autres catastrophes naturelles) et leur impact sur l'économie locale	M	Le SGP doit élaborer et mettre en place avec l'appui de ses partenaires un système d'alerte précoce multirisques et disposer de plans B pour les dégâts importants.	15
Un manque de coordination des projets à l'échelle des paysages peut susciter des gâchis, duplication ou perte de performance	F	Les visites de contrôle fréquentes du CN sur les sites des projets et les rencontres régulières du cadre de concertations avec les différents partenaires réduiront ce risque. Et les mesures d'atténuation sont dans tous les cas à portée lors des rencontres mensuelles du mécanisme et/ou des plateformes de dialogue.	5
Risques liés aux insuffisances des capacités des Organisations de la Société Civile ou OCB au syndrome de dirigisme	M	Les cadres de concertation qui seront mis en place joueront un rôle de veille sur ce type de risque et ce pour lui apporter les solutions appropriées ; le SGP va promouvoir avec l'aide de ses partenaires un plan de renforcement institutionnel de l'Unité de gestion du programme et de la SC et des OCB.	15
<i>E = Elevé ; S = Substantiel ; M = Modéré ; F = Faible (négligeable)</i>			

Tous ces risques identifiés sont d'une probabilité d'occurrence modérée à faible ; ce qui implique des mesures d'atténuation qui ont pour objectif à pallier au blocage du projet. Le tableau 9 ci-dessus donne une estimation des mesures de contournement et donc d'atténuation du risque pour le projet. Il peut subsister d'autres risques qui apparaissent au cours de la vie du projet ; le cadre de concertation est le mécanisme qui sera mis en place singulièrement pour procurer les solutions idoines en temps opportun aux risques imprévus. Et au-delà les évaluations à mi-parcours ou visites fréquentes qu'entreprennent le CN et les membres du CNP pourront apporter des mesures palliatives.

Les risques identifiés ci-dessus et ceux perceptibles seront suivis tout au long du processus de mise en œuvre de l'OP7 du PMF et revisités lors des revues classiques programmées. Le degré ou la probabilité du risque seront évalués et ajustés (ou supprimés) le cas échéant lors de ces revues :

- Les risques identifiés au cours de l'élaboration de la SNP OP7 et validés dans le cadre de l'atelier national d'approbation de la stratégie ;
- Ils seront suivis tout le long de la mise en œuvre de la SNP, à l'occasion des réunions du CNP ;
- Ils seront examinés lors des revues annuelles et à mi-parcours, et lors de la révision annuelle de la SNP. A ce moment le degré des risques ou la probabilité des risques peut être ajusté (e). Les risques identifiés peuvent être également éliminés et des nouveaux risques ajoutés, au besoin, avec des mesures d'atténuation appropriées, identifiées ;
- Ils seront également suivis dans le cadre des projets transversaux au niveau des paysages : projet global paysage élargi, projets ONG Apex.
- Les rencontres mensuelles du GTEDD constituent également un autre cadre approprié d'évaluation et de suivi pour la mise en cohérence (et règlement des problèmes) des interventions des différents PTF.

9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1. Approches de suivi des progrès et projets

Le plan de suivi et d'évaluation du SGP bénéficie d'un nouveau référentiel « Programme de micro financement du FEM : Lignes directrices de suivi et d'évaluation des équipes de pays » (annexe 2). Ce référentiel explique

comment le SGP crée le changement, autrement dit comment des initiatives locales permettent d'atteindre des résultats qui impactent de façon positive l'environnement mondial et la résilience des populations bénéficiaires de son action. Sur la base de ce référentiel il a été élaboré un plan de suivi et d'évaluation des progrès des projets, d'analyse des résultats, les modalités de suivi participatif et le chronogramme d'exécution du plan de suivi et d'évaluation. Tous ces instruments sont largement détaillés dans le rapport de Suivi et Evaluation en annexe 2 qui a bénéficié de suggestions additionnelles substantielles de la part du CPMT portant notamment sur la fréquence des visites de suivi des projets de terrain, les règles d'éthiques, ou encore la budgétisation des activités de suivi et évaluation.

9.2. Cadre de résultats de la SNP

Le cadre des résultats du programme de l'OP7 présenté au tableau 8 ci-après, qui expose à la fois l'objectif de la SNP/OP7, ses 6 initiatives stratégiques prioritaires, activités et résultats attendus par le SGP et ses partenaires, est largement expliqué dans le tableau 7 du rapport de suivi et évaluation en annexe 2. Il présente également l'articulation avec le DPP du PNUD et précise les ODD ciblés.

Ce cadre de résultats procède de l'exploitation d'autres instruments de suivi et évaluation annexés au rapport de l'Expert en Suivi et Evaluation (annexe 2), destinés chacun à un paysage ; il s'agit de : (i) Le cadre logique global ; (ii) Le cadre logique de chaque paysage ; (iii) Cadre des rendements de chaque paysage ; (iv) Plan d'action opérationnelle ; (v) Plan de travail annuel ; (vi) Outils de conduite des missions de terrain.

Tableau 8 : Cadre de résultats de la Stratégie nationale du programme pays de l'OP7 du PMF

Le PMF contribuera à l'atteinte des ODD 1,2 et 3		
Synergie avec le descriptif de programme de pays (DPP) du PNUD : L'Effet 3 de la Priorité stratégique 1 « Croissance inclusive » : Les institutions, la société civile et les communautés contribuent à une gestion durable des ressources naturelles, pour anticiper et faire face aux crises et aux effets du changement climatique		
Objectif du programme de l'OP7 du PMF : <i>Promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et ayant un impact, et encourager les partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires.</i>		
1 Initiatives stratégiques SNP/OP7 du PMF classées par ordre prioritaire	2 Indicateurs et objectifs de la SNP de l'OP7 (Déterminer les cibles pertinentes)	3 Moyens de vérification
Initiative stratégique 1 Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés renforcée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 500 hectares de paysages faisant l'objet d'une gestion améliorée de forêts régénérées au profit de 4900 ménages et de la biodiversité (indicateur fondamental 4.1 du FEM) ▪ 3 espèces bénéficient à 300 ménages et de la biodiversité dans le cadre de la régénération assistée des forêts ▪ 4 espèces en voie de disparition restaurées bénéficient à 1900 ménages ▪ La lutte contre 2 espèces envahissantes réhabilite au moins 20 Ha de terres à vocation agricole ou pastorale ou encore de plan d'eau libre et bénéficie à 150 ménages ▪ 3 Ha de zones humides et/ou d'aires marines protégées bénéficiant à 400 ménages et d'une efficacité de gestion améliorée et durable (indicateur fondamental 2.2 du FEM) ▪ 2 sites de sensibilisation pour la création de sites RAMSAR et/ou de réseaux d'aires conservées dans le cadre de pratiques améliorées au profit de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports individuels sur les projets établis par les équipes du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) ▪ Variables de comparaison de l'évaluation de référence (utilisation de modèles conceptuels et de données des partenaires, le cas échéant) ▪ Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF ▪ Examen du programme national https://join.skype.com/kxmjNMZqQWJW ▪ Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF ▪ Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF

	<p>bénéficient à 800 ménages (indicateur fondamental 5 du FEM)</p> <ul style="list-style-type: none"> 15 Ha d'habitat et/ou de réseaux d'aires conservées dans le cadre de pratiques améliorées au profit de la biodiversité de la faune bénéficient à 800 ménages communautaires renforcés (indicateur clé 5 du FEM) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF
<p><u>Initiative stratégique 2</u> Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> 30 hectares de terres agricoles dégradées restaurés bénéficient à 250 ménages (indicateur clé 3.1 du FEM) 20 hectares en Zone de paysages sous gestion durable des terres dans les systèmes de production y compris la pêche (indicateur de base du FEM 4.3) 60 hectares de paysages faisant l'objet d'une lutte contre l'ensablement et de gestion durable des terres dans les systèmes de production bénéficient à 5000 ménages (indicateur fondamental 4.3 du FEM) 4 techniques résilientes de production agropastorales en liens et partenariats pour des pratiques de production alimentaire durable (telles que la diversification et l'intensification durable) et la gestion de la chaîne d'approvisionnement bénéficient à 2850 ménages (en particulier les PME) 24000 ménages de petits exploitants agricoles soutenus par 20 AGR de renforcement de la résilience au changement climatique en vue d'atteindre les objectifs nationaux de neutralité en matière de la dégradation des terres (NDT) 50 ha bénéficient à 450 ménages dans le cadre de la lutte contre l'érosion côtière (Indicateur fondamental 2.2 du FEM) 60 ha bénéficient à 500 ménages dans le cadre la lutte contre l'ensablement (indicateur fondamental 4.3 du FEM) 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports individuels sur les projets établis par les équipes PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Rapport d'activités Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national Indicateurs de résilience socio-écologique pour les paysages de production (SEPLs) Indicateurs de résilience Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF
<p><u>Initiative stratégique 3</u> Co-avantages de l'accès aux sources d'énergie à faible émission de carbone améliorés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre fourneaux solaires de typologies de solutions d'accès à l'énergie adaptées aux besoins locaux de 30 ménages et axées sur les communautés, avec des démonstrations réussies ou une mise à l'échelle et une réplique à grande échelle. 50 digesteurs de production de biogaz de capacité d'énergie renouvelable installée à partir de technologies locales bénéficient à 50 ménages ; (par exemple sur les types de technologie d'énergie renouvelable biomasse, petite centrale hydroélectrique, solaire). 200 ménages utilisent de solutions d'accès à l'énergie (gaz butane) adaptées aux besoins locaux (à la place du bois et du charbon de bois) et axées sur les communautés, avec des démonstrations réussies de mise à l'échelle et de réplique. Les ménages de 10 villages ayant accès à l'énergie (solaire et/ou éolienne) pour l'éclairage, avec des co-avantages estimés et appréciés 100 ménages ayant accès à l'énergie utilisent des ampoules à faible consommation en énergie (Solaire et/ou éolienne) pour l'éclairage, avec des Co-avantages estimés et appréciés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF (dans cadre rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Examen de la stratégie du PMF (Apport CNP) Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF

<p>Initiative stratégique 6</p> <p>Plateformes de dialogue sur les politiques et la planification OSC-gouvernement - secteur privé promues</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un cadre de dialogue et de concertation intra-partenaires au niveau local ou départemental sera promu et lorsque c'est possible en liaison avec les CREDD Des cadres de dialogue et de concertation entre les OSC, le gouvernement, le secteur privé et les partenaires seront créés ou organisés selon qu'il convient pour soutenir la voix et la représentation de la communauté dans l'exécution des projets et initiatives locales. Le nombre de représentants de groupes d'inclusion sociale (femmes, jeunes, personnes handicapées, , autres groupes marginalisés) sera soutenu avec une participation significative aux plateformes de dialogue. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiales Examen du programme national
<p>Initiative stratégique 7</p> <p>Inclusion sociale renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires directs ventilés par sexe en tant que co-avantage de l'investissement du FEM déterminé à l'atelier de lancement (indicateur de base 11 du FEM) Nombre de projets du GEF/SGP dirigés par des femmes et/ou des mécanismes concrets d'intégration visant à accroître la participation des femmes déterminé à l'atelier de lancement de l'OP7. Nombre de projets du GEF/SGP qui ont ciblé l'appui aux communautés marginalisées en termes de programmation et de gestion au niveau du pays déterminé à l'atelier de lancement de l'OP7. Nombre de projets du GEF/SGP qui démontrent des modèles appropriés d'engagement des jeunes déterminé à l'atelier de lancement de l'OP7. Nombre de projets du GEF/SGP qui illustrent des modèles d'engagement des personnes handicapées déterminé à l'atelier de lancement de l'OP7. Fréquence de la mise à jour de la base de données du GEF/SGP pour une collecte, une gestion et une analyse efficaces des données à l'appui de l'amélioration de l'exécution des programmes et de l'apprentissage déterminé à l'atelier de lancement de l'OP7. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF

Approbation du Comité national de pilotage

Les membres du CNP ayant participé à l'élaboration, examiné, approuvé et signé la SNP/OP7	Signatures
---	------------

<ol style="list-style-type: none"> 1- Abdelmonem Sid Ahmed A.S.E 2- Mohamed Yahya O. Lafdal, PFFEN, NEED 3- Mohamedoul Bechir NDIATH- UICN 4- Athmane Boubacar (NEED) 5- Dia Ousmane Amadou PNUD 6- Oumar Wile, 'Secteur Privé' 7- Zeïnaban Coulibaly (oxfam) 8- Dieng Hamidou (FST) 9. Fall Khayon 10. Mohamed Yahya O. Hamad (FST) 	
--	--

Remarque : La signature des membres du CNP est requise pour l'approbation de la version finale du GEF/SGP dûment examiné et approuvé à la réunion du Comité national de pilotage. Cette étape est diligentée par la Coordination du GEF/SGP.



LISTE DES ACRONYMES :

AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
AMR	Rapport de suivi annuel APACs (ICCA) Aires de Patrimoine Autochtone et Communautaire
APA	Accès aux ressources génétiques et partage des avantages
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CC	Changement Climatique
CN	Coordinateur /trice National (e)
CNP	Comité National de Pilotage
CNEDD	Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
CEPF	Critical Ecosystem Partnership Fund
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GAT	Groupe d'Appui Technique
GDF	Global Diversity Foundation (<i>acronyme du mot en anglais</i>)
GEF	Global Environment Facility (<i>acronyme du mot en anglais</i>)
GES	Gaz à Effet de Serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GTEDD	Groupe technique Environnement et développement durable
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
NAMA	Mesures Appropriées d'Atténuations au niveau National (<i>acronyme du mot en anglais</i>)
NBSAP	Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour l'utilisation durable de la Biodiversité
NIP	Plan National de Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Phase opérationnelle (<i>acronyme du mot en anglais</i>)
OSC	Organisation de la société civile
ODD	Objectifs de développement durable
PAN	Plan d'Action National pour la Lutte contre la Désertification
PAM	Plantes Aromatiques et médicinales
PCD	Plan Communal de Développement
PNA	Plan National d'Adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNRC	Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SNEDD	Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
SNP	Stratégie Nationale Pays
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (<i>acronyme anglais</i>)
UNCCD	Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (<i>acronyme du mot en anglais</i>)
UICN	Union International de la Conservation de la Nature